un dais avait été installé, de nombreuses personnalités françaises et allemandes avaient pris place. On remarquait la présence de MM. le colonel Bonhomme, officier d'ordonnance, représentant le maréchal Pétain ; Carles, préfet régional ; le représentant de l'Oberfeldkommandantur ; Cornu-Crespey, représentant M. de Brinon ; Brulin, adjoint au maire ; Legrand, directeur de la Compagnie de Fives-Lille ; Theilier de Poncheville, délégué régional du Secours national ; Parmentier, ingénieur-chef de la traction ; Guillaume, représentant l'inspecteur général de la Production industrielle ; Yollant, ingénieur de la S. N. C. F., ainsi que d'importantes délégations de cheminots français et allemands.

Le service d'ordre était assuré par la police et par des jeunes gens des centres de jeunes travailleurs.

S. Em. le cardinal Liénart, assisté de Mgr Descamps et de M. l'abbé Crop, présidait la cérémonie.

A l'issue de la messe, qui fut dite par M. l'abbé Roussel, S. Em. le cardinal Liénart prit la parole :

« Il y a deux mois, dit-il, en s'adressant à l'assistance, nous étions déjà réunis dans cette chapelle improvisée. Le malheur s'acharne sur votre ville. La mort a frappé des ouvriers, des femmes, des enfants ils sont là, broyés et sanglants dans leurs cercueils. Prions pour eux. Votre unanimité dans la douleur est grande. »

Le Cardinal salua ensuite les différentes personnalités dont le colonel Bonhomme, représentant le Maréchal ; M. le préfet régional et le représentant M. de Brinon.

« La France, dit-il, n'est pas loin de notre région, comme nous aurions pu le croire, puisque voici ses représentants. Je remercie aussi le représentant du général commandant les régions occupées pour sa sympathie et pour la part qu'il prend à nos malheurs.

» Je vous apporte, moi, toute mon affection.

» Nous étions prêts à supporter les rigueurs de la guerre, mais ces coups qui frappent sans discernement ne sont pas excusables. La guerre ne peut pas excuser tout. La réprobation des cœurs de tous les hommes s'élève devant des gestes semblables.

» N'oublions pas nos morts. Notre prière est le suprême témoignage de notre affection. Prions pour eux. Que leur suprême sacrifice obtienne auprès de Dieu le pardon de leurs fautes. Prions aussi Dieu de hâter le retour de la paix et de rendre à la France une place digne de son passé parmi les autres nations dans le monde enfin pacifié. »

S. E. le cardinal Lienart chanta ensuite l'absoute.

A l'issue de la cérémonie, les cercueils furent placés sur les chars funèbres et conduits au cimetière, où ils furent inhumés.

L'objectif principal des Anglo-Saxons

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La France seule souffre de ces bombardements, dans sa chair et dans ce qui lui reste de ses richesses passées. Par le fait de nos anciens frères d'armes, les tombes se multiplient prématurément dans nos cimetières, les ruines s'ajoutent aux ruines sur notre sol. En présence de cet acharnement, l'on est tenté de se demander si, en définitive, le principal objectif de nos agresseurs ne serait pas d'affaiblir notre nation de façon absolue, de poursuivre la destruction de son outillage et de son industrie, après avoir poursuivi le rapt de ses colonies, afin de supprimer pour l'après-guerre une concurrence gênante et de consacrer notre complet asservissement à la haute finance internationale !...

SAUVEZ L'ENFANCE !
SAUVEZ L'ENFANCE !
SAUVEZ L'ENFANCE !
SAUVEZ L'ENFANCE !
QUINZAINE NATIONALE ANTITUBERCULEUSE DU 15 AU 31 JANVIER
SOUSCRIVEZ DES BONS DE SOLIDARITÉ

L'ANGLETERRE à la recherche de marins

On peut mesurer les difficultés qu'éprouve l'Angleterre à recruter des marins pour les navires de commerce par le fait que jusqu'à présent on a engagé exactement 7.500 marins venant d'Egypte, de Palestine, d'Abyssinie et du Soudan pour servir dans la marine de commerce britannique.

En 1942, 150 matelots égyptiens ont trouvé la mort en mer.

— **Le roi Michel de Roumanie a décerné au generaloberst Paulus la croix de l'ordre de Michel le Brave, la plus haute distinction roumaine pour faits de guerre.**

Le don d'un million de l'Indochine est affecté par le Maréchal à la ville de Lorient

Il y a quelques semaines, l'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, avait fait parvenir au Maréchal une somme d'un million pour les victimes des bombardements anglais en France, mis à sa disposition par l'Assistance franco-indochinoise.

Cette somme a été adressée par le Maréchal à la ville de Lorient.

La guerre en Afrique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Le nettoyage politique, qui prendra du temps s'il continue à la cadence actuelle, est en route. Les têtes de l'administration tomberont, de nombreux fonctionnaires seront écartés en raison de leur passé politique.

« Ceux qui étaient amis des alliés avant le 8 novembre relèvent maintenant la tête.

« Une longue et difficile tâche pour les autorités sera de remplacer les partants par des personnages aussi exercés aux besognes administratives. »

Un commentateur américain, parlant à la radio d'Alger, a annoncé que l'ex-général Noguès, résident général au Maroc et M. Chatel, ex-gouverneur général de l'Algérie, sont vraisemblablement destinés à quitter la scène.

Un autre journaliste américain, M. Raymond Clapper, prend prétexte des divergences de vues entre Anglais et Américains sur le plan politique pour réclamer un Conseil des nations unies.

De son côté, la presse anglaise s'émeut de la tournure que prennent les affaires intérieures de l'Afrique du Nord.

C'est ainsi que l' « Observer » écrit :

« La situation politique en Afrique du Nord commence à devenir la première preuve réelle de l'incapacité des démocraties à résoudre les problèmes de reconstruction. »

En même temps s'affirme davantage chaque jour l'hostilité des éléments civils et militaires français de l'Afrique du Nord à l'égard des Anglo-Américains. Une nouvelle preuve en est donnée dans la déclaration de la radio d'Alger reprise par M. Cunnung dans le « News Chronicle » et selon laquelle « il faudrait de sérieuses forces politiques pour neutraliser les éléments collaborationnistes d'Afrique du Nord ».

L' « Observer » termine son examen de la situation en révélant qu'au moins 90 % des officiers français servant en Afrique du Nord sont demeurés fidèles au gouvernement français.

Une nouvelle arme offensive italienne : le sous-marin miniature

Rome, 18 janvier. — Le « Popolo di Roma » décrit la nouvelle arme offensive de la marine de guerre italienne, qui est spécifiquement une invention italienne et fabriquée entièrement dans le pays.

Il s'agit d'un genre de torpille ou plutôt d'un sous-marin de modèle tout à fait réduit, dont l'équipage se compose de deux hommes, qui ne se trouvent pas dans le bâtiment mais sur deux sièges fixés à l'arrière et protégés chacun par un coupe-lames. La propulsion se fait sans bruit et ce sous-marin en miniature peut se mouvoir en surface et en plongée.

Les hommes d'équipage sont recouverts d'un scaphandre muni d'appareils à oxygène. Arrivés à distance convenable de l'objectif à atteindre, les occupants détachent l'avant du bâtiment qui contient la charge d'explosif et, par un dispositif spécial, cette charge est fixée au bâtiment à détruire. La partie arrière du minuscule bâtiment se trouve ainsi débarrassée de sa charge dangereuse et reprend immédiatement son voyage de retour en plongée vers le sous-marin ravitailleur dont il provient.

L'équipage est choisi parmi des plongeurs professionnels qui ont été soumis à un long entraînement.

La libération des prisonniers français

Vichy, le 18 janvier. — Moins de deux jours après que fut connue la généreuse décision du chancelier Hitler de libérer les premiers rapatriés du front tunisien, un convoi comprenant 9 officiers et 114 sous-officiers et hommes de troupes a été ramené, on le sait, à Chalon-sur-Saône pour y être démobilisé.

Ce convoi comprenait des soldats du 66e d'artillerie, du 2e tirailleurs, du 1er zouaves. Parmi eux, un légionnaire du 2e étranger. Un officier a déclaré :

« Près d'Oran, nous nous sommes battus pendant 36 heures contre les Américains ; nous avons perdu plus de 30 hommes. »

Il a raconté dans quelles circonstances les membres de la Légion et du S. O. L. ont fait le coup de feu aux côtés des soldats.

« Nous ne sommes pas des gaullistes, a ajouté l'officier, nous sommes des soldats. Nous avons reçu l'ordre de nos chefs de combattre les Américains, nous avons combattu. Puis, nos chefs nous ont trompés et nous ont donné l'ordre de combattre les troupes de l'Axe. Nous avons obéi en soldats. Ce fut alors un combat inégal, et notre captivité et l'internement. »

Tous les officiers et hommes de troupe ont rendu hommage à l'attitude des autorités allemandes à leur égard dès le premier jour de leur captivité.

Les rapatriés se félicitent unanimement de la décision du Führer qui ne les a pas confondus avec les généraux félons.

A quelques kilomètres de Châlon, le train des rapatriés a croisé un convoi de prisonniers libérés au titre de la relève, rencontre symbolique qui témoigne de la volonté allemande de continuer de travailler à l'édification d'un ordre nouveau en Europe.

— **L'anniversaire de la naissance de Molière** sera marqué cette année au Théâtre-Français par une exposition des reliques les plus précieuses de l'auteur du « Misanthrope ».

La guerre aérienne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

du Mecklembourg et de la Poméranie. Des chasseurs nocturnes allemands décollent immédiatement pour contrôler les zones qui leur ont été assignées. Peu avant 20 heures, les appareils britanniques tentent de se diriger vers la capitale du Reich. La D.C.A. barre la route aux assaillants et force ceux-ci à modifier leur route.

La tentative de la R.A.F. d'attaquer Berlin par l'est et par le sud reste infructueuse. Seuls quelques bombardiers opérant isolément réussissent à déverser au petit bonheur leurs bombes sur le Grand-Berlin qui est recouvert d'un épais brouillard.

C'est à ce moment que se dessine la catastrophe pour l'adversaire. Déjà à l'aller, quelques bombardiers ont été abattus avec leurs charges de bombes. Mais, au retour, un nombre relativement petit de bombardiers réussit à s'échapper au-dessus de la mer. Parmi les appareils abattus, la plupart des quadrimoteurs, se trouvent dix Lancaster, quatre Stirling, quatre Halifax, un Manchester et un appareil de type inconnu, qui s'est abîmé dans les flots. Une partie seulement des équipages a réussi à se sauver des appareils en flammes. Les dégâts causés par les jets de bombes désordonnés sont considérés comme minimes en comparaison de la lourde défaite infligée aux formations aériennes ennemies. La plupart de ceux qui réussirent à atteindre le territoire du Grand-Berlin ont été anéantis. Ce succès est d'autant plus méritoire que les conditions atmosphériques qui régnaient en Allemagne ont compliqué grandement la tâche de la défense antiaérienne.

L'attitude de la population berlinoise

Berlin, 18 janvier. — Les journaux allemands rendent unanimement hommage au calme et à la discipline remarquables dont la population berlinoise a fait preuve lors du raid anglais de samedi dernier.

Ils soulignent que tous les services de protection et de défense ont fonctionné à merveille et que l'attaque terroriste de la R.A.F. n'a pu ébranler en rien le moral du peuple allemand, mais qu'elle a, au contraire, contribué à renforcer davantage encore sa volonté de résistance et son désir bien arrêté de poursuivre le combat jusqu'à la victoire finale.

Les pertes aériennes américaines dans le Pacifique Sud

Tokio, 18 janvier. — D'après Radio-Tokio, les Américains ont perdu, depuis le début du mois de janvier, au-dessus des Salomon, de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Bretagne, 1058 avions, tandis que les pertes nippones s'élevaient à 219 appareils. Plus de 50 % des avions utilisés par les forces américaines dans ces régions, sont des avions de combat, le reste des bombardiers lourds.

Selon un rapport de l'amirauté nippone, des escadrilles de l'aviation de marine ont attaqué, le 5 janvier, une formation aérienne ennemie composée de deux hydravions et escortée d'avions de combat. Un des hydravions et 5 avions de combat ont été abattus. Les Japonais ont perdu 2 appareils. Le 11 janvier, les aviateurs nippons ont attaqué une formation ennemie comprenant 11 bombardiers et 24 avions de combat et en ont détruit 17 en l'espace de quelques minutes. Les autres ayant dû rebrousser chemin. Un avion a été perdu du côté japonais.

Depuis le 6 janvier, des combats aériens se déroulent quotidiennement dans le ciel de la Nouvelle-Guinée. Selon un communiqué de l'amirauté nippone, une formation spéciale de l'aviation japonaise, dénommée les « Aigles sauvages », a abattu 21 avions américains et n'en a perdu elle-même que 6.

Des troubles graves dans la province de Bombay

Amsterdam, 18 janvier. — On mande de Bombay à l'agence Reuter que des troubles ont éclaté dimanche à Nasik (présidence de Bombay) où la population a pillé des entrepôts et des magasins. Plusieurs policiers ont été blessés.

Le couvre-feu a été fixé à 21 h.

D'autre part, la police a reçu l'ordre d'ouvrir le feu, sans sommation préalable, sur les pillards.

On signale encore que 50 Hindous ont été arrêtés.

Proposition Industrielle

Importante usine Lyon, 6.000 m2, prévoyant perte d'activité par suite disparition matière première indispensable, serait prête à toute entente sérieuse avec n'importe quelle industrie lui permettant de conserver son activité (travail à façon ou collaboration complète). - Possède techniciens, chimistes, main-d'œuvre, capitaux, laboratoires, chaudières Babcock 230 m2, 16 essor., appareils émulsionneurs, 2 import. séchoirs, tunnels, récupérat. de solvants volatils, camion élect., matériel mod. - Ecr. avec réf. référ. à HAVAS PARIS, 62, r. Richelieu, N° 5147, qui transmettra.

Les pré-tirages de la Loterie nationale

Paris, 18 janvier. — Lundi a eu lieu un tirage de primes de la Loterie nationale, réservé aux billets et dixièmes de billets de la 2e tranche.

Le numéro 520 077 a gagné 40 000 fr. dans la série A.

Tous les numéros se terminant par 62 096 ont gagné chacun 4 000 francs dans la série A.

Le tirage de la prochaine prime aura lieu le 20 janvier.

NOUVELLES DU MONDE

LES GRÈVES EN BOLIVIE

Buenos-Aires, 18 janvier. — On mande de La Paz que M. Zilvatti Arco, ministre de l'intérieur de Bolivie, vient d'envoyer à tous les préfets un rapport détaillé sur les troubles qui se sont produits dans les régions minières.

Il ressort de ce rapport que pendant la durée des grèves, qui ont été fomentées par des éléments d'extrême-gauche : 19 ouvriers ont été tués et 30 autres blessés.

LA TURQUIE DÉSIRE TERMINER EN PAIX SA RÉVOLUTION NATIONALE déclare M. Saradjoglou

Amsterdam, 18 janvier. — Selon le correspondant du « Times » à Ankara, M. Saradjoglou, président du Conseil turc, aurait déclaré que la seule politique de la Turquie résidait dans le respect de la parole donnée.

« La Turquie, a-t-il ajouté, se groupe unanimement derrière ses chefs, afin de procéder à la restauration du pays et n'a qu'un désir : terminer en paix sa révolution nationale. Pour y arriver elle doit observer une politique de neutralité au regard des pays en guerre. »

UNE CRISE GOUVERNEMENTALE EN IRLANDE DU NORD

Genève, 18 janvier. — Une information parvenue de Belfast à la presse londonienne, relative à la crise gouvernementale qui vient d'éclater en Irlande du Nord signale que plusieurs députés de l'Ulster ont exigé la démission de certains ministres, notamment de M. Andrews, premier ministre ; M. Barbour, ministre des finances et M. Dawson Bates, ministre de l'intérieur.

La raison d'une telle attitude ne se dégage pas encore très nettement ; on peut toutefois conclure que les personnalités en question, membres du cabinet dit « unioniste », exigent la séparation de l'Eire d'avec l'Irlande du Nord.

Les plus récentes nouvelles parvenues de Belfast disent que les chances d'aplanir le conflit sont très minces.

La curieuse odyssée de deux prétendants : le prince Napoléon et le comte de Paris

On lit dans la « Brüsseler Zeitung » :

Les monarchistes français participent depuis quelque temps, d'une façon de plus en plus croissante, à la dissidence en Afrique.

Il y a quelques jours on a annoncé que le prince Louis-Napoléon, accompagné de M. de Salvre et du fils du général Georges, chef d'état-major du général Gamelin, avaient été faits prisonniers par la police allemande à la frontière espagnole. Ces messieurs venaient du côté de la Suisse, où le prince Louis-Napoléon séjournait depuis longtemps. Ils étaient munis de faux passeports et voulaient gagner l'Afrique par l'Espagne.

Le prince s'était certainement souvenu des aventures de son ancêtre qui avait aussi quitté la Suisse pour reprendre le pouvoir. Il avait tout d'abord essayé à Strasbourg, mais la garnison refusa de le suivre. Alors, venant d'Angleterre, il tenta de rallier des fidèles à Boulogne, ce qui lui valut un internement de huit ans dans la forteresse de Ham. Malgré tout cela, il réussissait plus tard le coup du 3 décembre. Le prince Louis-Napoléon semblait poursuivre le même but quand il tenta de gagner l'Afrique avec un faux passeport.

M. de Salvre, qui l'accompagnait, a occupé un poste dans le cabinet du Maréchal. Il y a quelque temps, il fut licencié brusquement. Il semble que le désir de gagner l'Afrique n'était pas né dans le cerveau du prince Napoléon qui mène, depuis de longues années déjà, une vie calme de rentier en Suisse, mais venait certainement de ce de Salvre et du fils du général Georges, qui voulaient profiter du désarroi en Afrique pour l'aider à regagner la gloire.

Un autre prétendant à la couronne s'est signalé en Afrique : c'est le comte de Paris, de la maison d'Orléans.

Depuis de longues années, il habitait Larache (Maroc espagnol). Au printemps dernier, il vint à Vichy pour offrir ses services au Maréchal. Cette visite n'eut aucune suite et il retourna au Maroc.

Quand les Américains eurent débarqué, il envoya à différentes reprises des adresses de loyalisme à Vichy. Puis, subitement, on apprit de source anglaise que le comte de Paris s'était rendu à Alger. Mais son séjour n'y fut que de courte durée et il retourna au Maroc espagnol.

Peut-être aurait-il tenté d'instaurer la monarchie à la tête de la dissidence française afin d'apaiser les querelles et d'éclaircir une situation politique encore confuse, mais cet essai à peine entrepris fut de nouveau abandonné.

Il faut ajouter qu'en Afrique du Nord française, le comte de Paris était considéré depuis l'armistice comme un partisan de la collaboration entre la France et l'Allemagne. En mai 1942, il avait envoyé un rapport détaillé au gouvernement français concernant les préparatifs d'un débarquement des Américains en Algérie et au Maroc.

En ce qui concerne les rapports du prétendant avec de Gaulle, il faut relever que ce dernier fut collaborateur de la page militaire de l' « Action Française ». En 1939, M. Maurice Pujo, rédacteur en chef, écrivit un article enthousiaste quand Paul Reynaud nomma de Gaulle comme secrétaire d'Etat du ministère de la guerre.

CHRONIQUE RÉGIONALE

COUR D'ASSISES DU NORD

Un ménage tourquennois laissait ses enfants mourir de faim

Le père est condamné à 10 ans et la mère à 12 ans de travaux forcés

La première session de la Cour d'assises du Nord pour 1943 s'est ouverte lundi au palais de justice de Douai sous la présidence de M. le conseiller Prieur.

Un ménage tourquennois est inculpé d'un crime révoltant, celui de privation d'aliments et de soins à de jeunes enfants. Il s'agit d'Ernest Dassonneville, 32 ans, dégorgeur, et de sa femme née Jeanne Selosse, 35 ans, ménagère, 60, rue du Sentier.

Leur jeune enfant René, âgé de 3 ans, mourait le 2 décembre 1941 et le permis d'inhumer était refusé. La police se rendit chez les parents dont le logement était d'une saleté repoussante. Sur un grabat gisait un cadavre squelettique. Dans la même pièce se trouvaient quatre autres enfants âgés respectivement de 8, 6, 5 et 1 an, vêtus de loques. Dans la pièce voisine, unique chambre à coucher de la famille, il y avait quelques petits lits de fer, sans paillasse ni matelas et sans autre literie que quelques toiles d'emballage servant de couvertures aux enfants qui couchaient tout habillés.

Le professeur Muller, médecin légiste conclut dans son rapport que la mort du petit René était due à une inanition prolongée.

Quant aux quatre frères de la victime, ils étaient tous dans un état de faiblesse extrême. Malpropres, couverts de vermine, présentant des lésions de rachitisme et d'arriération mentale, ils n'avaient que la taille et le poids d'enfants de deux ans plus jeunes qu'eux.

L'AUDIENCE

Les accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires mais ils sont mal notés. Le père, ouvrier médiocre, paresseux et d'une intelligence rudimentaire, travaillait dans un peignage où l'on ne le conservait qu'en considération de sa situation de famille.

La femme, véritable souillon, était incapable de diriger son foyer. Elle négligeait de préparer les repas, de laver le linge et d'entretenir son intérieur.

Ils ne semblent pas du tout se rendre compte de ce qu'ils viennent faire devant la Cour d'assises. Du reste, le docteur Vullier, qui a procédé à leur examen mental a décelé chez Dassonneville une débilité mentale légère susceptible d'atténuer sa responsabilité. Il a découvert chez les deux accusés un vice profondément ancré, une paresse inimaginable qui semble relever de la pathologie.

Mlle Leroy, directrice de l'œuvre de sauvegarde des nourrissons à Tourcoing s'était rendu compte de l'état de dénuement des enfants et était parvenue à les placer à l'Assistance publique où les malheureux gosses avaient retrouvé la santé. Mais Dassonneville les réclama car en les lui enlevant on lui avait supprimé les allocations familiales.

L'accusé. — Je voulais les voir et on a répondu que je devais les reprendre ou les abandonner complètement.

Le président. — Mais il fallait les soigner et les nourrir.

— Ma femme ne voulait rien faire.

— Vous étiez le chef de famille. Votre devoir était de veiller à la santé de vos enfants.

— Je ne m'en occupais jamais. C'était ma femme.

— On ne peut pas mieux se condamner soi-même.

Jeanne Selosse était atteinte d'une fainéantise qui étouffait en elle tout sentiment maternel. Pour ne pas devoir aller au ravitaillement elle vendait ses tickets de rationnement. Elle oubliait même d'aller chercher le lait qu'on lui servait gratuitement chez Mlle Leroy.

— Vous rendez-vous compte que vous êtes responsable de la mort de votre petit ?

— « On me l'a rendu malade au sanatorium » répond cyniquement l'accusée.

Parmi les témoignages, retenons celui du professeur Muller qui n'avait jamais vu au cours de sa carrière, un enfant dans une aussi complète misère physiologique. Bien qu'âgé de trois ans, il ne pesait, à son décès, pas plus qu'un nouveau-né.

Après réquisitoire de M. Marraud, avocat-général et plaidoiries de Mes Buchet et Lefèvre, la Cour condamne Ernest Dassonneville à dix ans de travaux forcés et Jeanne Selosse à douze ans de la même peine.

LA RELÈVE

En vingt-quatre heures 421 prisonniers libérés sont arrivés à Lille

La magnifique manifestation de solidarité et d'entr'aide qu'est la relève se poursuit chaque jour. Lundi, à 12 h. 35, un nouveau contingent, composé de cent prisonniers, originaires de la région du Nord, est arrivé à Lille. Les libérés furent accueillis à la descente du train par le délégué régional à la jeunesse et par un groupe de jeunes gens des centres de jeunesse, qui, spontanément, se mirent au service de leurs aînés et les aidèrent à porter leurs bagages.

Une réception avait été organisée à la Maison du prisonnier, en l'honneur des arrivants. On y remarquait la présence de M. Chulliat, secrétaire général de la préfecture, d'un représentant de la municipalité, du directeur et des principaux chefs de services de la « Maison du prisonnier » des Centres d'entr'aide et de libération.

Tandis qu'un vin d'honneur était servi, le directeur de la « Maison du prisonnier » souhaita la bienvenue aux prisonniers libérés. Définissant le rôle de la « Maison du prisonnier », il leur dit : « Venez nous rejoindre, vous nous aiderez ainsi à mener à bien notre travail gigantesque ».

M. Hovaere prit ensuite la parole : « Donnez aux jeunes, dit-il, la preuve de l'union des cœurs et des esprits. »

M. Chulliat apporta enfin aux libérés le très cordial salut de la préfecture du Nord.

Et tandis qu'un groupe de jeunes travailleurs entonnait ce chant vibrant d'espérance : « France ! nous sommes ta jeunesse », les prisonniers unanimes, acclamèrent le Maréchal Pétain et la France.

* * *

Dans la soirée et dans la nuit de lundi à mardi, les arrivées de prisonniers libérés se sont succédé en gare de Lille.

A 18 h., un groupe de 45 soldats, suivi à 21 h. d'un autre groupe de 40 libérés, puis, à 2 h., un important contingent composé de 196 prisonniers rapatriés débarquaient encore à Lille. Tous les arrivants ont été accueillis sur le quai de la gare par les dévoués membres du Centre d'entr'aide et conduits aussitôt rue des Buisses, où ils passèrent la nuit.

Mardi, à 12 h. 30, un nouveau contingent de 40 prisonniers était attendu, qui devait être accueilli avec le cérémonial d'usage. Ainsi, en vingt-quatre heures, 421 prisonniers libérés de la région du Nord ont retrouvé leur foyer.

La relève n'est pas un mythe.

Des condamnations pour activité communiste par la section spéciale de la cour de Douai

Les peines suivantes ont été prononcées par la section spéciale de la Cour de Douai pour activité communiste :

Un an de prison et 1.200 francs d'amende : Edouard Belchenorowski, 21 ans, mineur, à Noyelles-sous-Lens ; Florimond Buisson, 21 ans, mineur, à Montigny-en-Gohelle.

Deux ans de prison et 1.200 francs d'amende : Charles Duhem, 25 ans, mineur, à Noyelles-Godault.

La création, à Radio-Lille, d'une œuvre de deux artistes régionaux : « IMMA »

Les auditeurs à l'écoute des émissions hebdomadaires de Radio-Lille ont pu entendre, dimanche à 11 h., interpréter une œuvre nouvelle « Imma », un acte en vers de notre excellent confrère M. Fréderic Lagrange, chef des informations du « Réveil du Nord », musique de M. J.-M. Depelsenaire, jeune musicien lillois dont le talent croît sans cesse.

L'émission fut malencontreusement coupée par un incident technique, mais, néanmoins, l'œuvre de M. F. Lagrange s'est assez découverte pour qu'on en puisse apprécier les beautés : d'abord, l'adresse à mettre en un acte admirablement bien venu cette gracieuse légende qui marie le poète Eginhart à Imma et qui repose sur la présence d'esprit de la fille de Charlemagne.

Présence d'esprit et habileté qui, soit dit par parenthèse, montrent assez que, pour être fille d'empereur et du VIIIe siècle, on n'en est pas moins femme, et qu'on n'en possède pas moins l'éternel esprit d'invention qui caractérise le sexe faible.

Une autre beauté réside dans la montée croissante de l'intérêt et dans la progression de l'action. En cela l'auteur a montré qu'il était maître en son art. Parlons enfin des vers, qu'un souffle parfois puissant soutient, que le sentiment fait chanter dans la plus charmante douceur.

La musique de M. J.-M. Depelsenaire s'adaptait d'une façon idéale à l'œuvre qui bénéficiait, par surcroît, de l'intelligente mise en ondes de Mme J. de Nys et d'une très belle interprétation avec M. Boutelou (Charlemagne), J. Berger (Eginhard), plein d'accent et de flamme juvéniles ; Mme A. Dax (Imma), émouvante et noble comme son personnage.

Un scrupule nous vient de n'avoir pas tout dit. Et c'est pourtant l'essentiel. C'est que toute l'œuvre de M. Lagrange est imprégnée du sens de la grandeur, si défaillant à notre époque.

Communiqués de la Préfecture

La vente du chocolat

En vertu de l'arrêté du 30 novembre 1942, les commerçants détaillants ou grossistes se livrant habituellement à la vente des cacaos et chocolats qui ne peuvent, par suite du manque d'approvisionnement, honorer les titres de rationnement de chocolat qui leur sont présentés, sont tenus d'avertir immédiatement le public par voie de pancartes visibles de l'extérieur.

Toute infraction sera punie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Avis aux sinistrés

Le délégué régional à la reconstruction, 87, rue Esquermoise, à Lille, nous prie de signaler aux sinistrés qu'une loi N° 825, en date du 1er septembre 1942, parue au « Journal Officiel » du 8 octobre, a pour objet d'instituer une allocation d'attente en faveur des propriétaires dont les immeubles à usage principal d'habitation ont été détruits par des actes de guerre et n'ont pas été reconstruits.

Afin de leur faciliter les formalités indispensables à l'attribution de cette allocation, la constitution des dossiers de demandes pourra avoir lieu dans les mairies, qui seront d'ailleurs pourvues de formules nécessaires.

LILLE

Soutenance de thèses

Le samedi 21, à 10 h. 30, à l'amphithéâtre de géologie, 23, rue Gosselet, à Lille, M. René Scriban soutiendra ses thèses en vue du diplôme d'études supérieures de géologie. 1. Thèse : Les grandes lignes structurales des Alpes occidentales ; 2. Thèse : Le métamorphisme dans l'Ardenne.

Aux cheminots retraités

M. Raymond Dumoulin, délégué régional de la Fédération des moyens de transports, nous prie d'informer les retraités de la C.A.M.R. des petits cheminots que la loi portant majoration des indemnités de cherté de vie allouées aux bénéficiaires des pensions de la loi du 22 juillet 1922, vient de paraître à l'« Officiel ».

Il avise les retraités des départements du Nord et du Pas-de-Calais susceptibles de profiter de ces améliorations, qu'ils peuvent donner leur adhésion au groupement des retraités, Syndicat ouvrier des tramways de Lille, 45, rue Léon-Gambetta, où tous renseignements leur seront donnés.

LES MALFAITEURS A L'OUVRAGE — Le 17 janvier des malfaiteurs se sont introduits dans le sous-sol de l'immeuble occupé par Mme Renée Borbaux, coiffeuse, 10, rue d'Amiens. Ils firent main basse sur dix bouteilles d'eau de Cologne, onze bouteilles de Calvados, vingt boîtes de lait condensé, cinq kilos de pommes de terre et une valise vide.

NORD

A Valenciennes, le répartiteur de poissons se servait trop copieusement

La répartition du poisson entre les revendeurs de la région valenciennoise était opérée par M. Sydney Marcq, négociant, rue Jules-Delsarte, à Valenciennes. Or, à la suite d'une plainte déposée collectivement par les trente-sept marchands patentés de l'arrondissement, une enquête a permis d'établir que Marcq s'attribuait une part bien supérieure à son dû sur chacun des arrivages confiés à ses soins.

Par surcroît, les quantités fournies aux revendeurs comportaient un pourcentage exagéré de déchets et de glace et les caisses d'emballage étaient facturées 20 fr. au lieu de 16.

M. Caudroy, juge d'instruction, a inculpé Sydney Marcq d'abus de confiance et a ordonné une expertise pour déterminer le montant exact du préjudice subi par les revendeurs, vraisemblablement plusieurs centaines de milliers de francs.

UNE ARRESTATION A AUBRY POUR EXPORTATION ILLICITE DE DEUX TONNES DE LAINE ET DE BLÉ. — En novembre 1940 Gustave Perlot, 40 ans, entrepreneur de battage à Aubry, avait camouflé un camion lui appartenant, l'avait chargé d'une tonne de laine et de 250 kilos de blé et bien qu'il fût démuni de licence de transport, il avait réussi à franchir la frontière. Encouragé par ce succès, il avait recommencé l'opération, cette fois avec 1.100 kilos de laine et 250 kilos de froment, mais il se fit pincer par la douane.

Après une instruction ayant donné lieu à des vérifications longues et minutieuses Perlot vient d'être arrêté et écroué sous l'inculpation d'exportation en contrebande.

Son chauffeur Arthur Bernard, 37 ans, d'Hérin, sera poursuivi pour complicité.

ABATAGE CLANDESTIN A WALLERS. — Un abattoir clandestin avait été découvert il y a quelque temps, à Wallers, dans une grange appartenant à Mme veuve Méresse ; il avait été établi que sept bêtes avaient été débitées et livrées au marché noir.

M. Caudroy, juge d'instruction à Valenciennes, vient de faire incarcérer, à la suite de cette affaire, trois bouchers : Baily de Lourches ; Gambier et Richard fils de Denain ; le tueur Nison de Denain ; Rémy négociant à Haveluy, et Heois le marchand de bestiaux qui avait fourni les bêtes à abattre.

Des poursuites seront aussi exercées contre la veuve Méresse et M. Richard père.

PAS-DE-CALAIS

En marge de l'assassinat du jeune Berthelot à Boulogne-sur-Mer

On se rappelle qu'en avril 1942, le petit Jean-Claude Berthelot, dont les parents sont débitants de tabac, rue du Moulin-à-Vapeur, à Boulogne-sur-Mer, fut assassiné après avoir subi d'odieuses violences. L'enquête aboutit à l'arrestation du meurtrier présumé, un jeune homme de 17 ans, garçon coiffeur, et de son complice, André Dubois, 22 ans, sans domicile fixe. Tous deux viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel pour vol de denrées et bijoux commis, peu avant le drame, au préjudice de M. Jean Berthelot, père du petit Jean-Claude.

Ils ont été condamnés, le premier à six mois, le second à deux ans de prison et à 10.771 francs de dommages-intérêts. Tous deux comparaîtront prochainement pour le meurtre du petit Jean-Claude devant la Cour d'assises.

UNE FEMME SE PEND A ROUVROY. — Mme Baldowski née Stanislawa Elik, née en 1881, et demeurant dix-septième rue, 27, à Rouvroy, a été trouvée pendue dans sa cuisine. La malheureuse qui était atteinte de neurasthénie avait déjà tenté, il y a quelques années, de mettre fin à ses jours.

SOMME

Près de Saint-Valéry, un cheminot, père de sept enfants, est tué par un avion britannique

La liste déjà longue des cheminots, victimes de la R.A.F., vient de s'allonger d'un nouveau mort, un mécanicien de Saint-Valéry-sur-Somme, M. Charles Bouteleux, 49 ans, père de sept enfants, tombé dimanche à midi tué par un obus d'un avion-canon anglais, alors qu'il conduisait son convoi.

Son mécanicien, M. Lucien Duflos, 20 ans, demeurant à Pinchefalise, le corps criblé d'éclats et la jambe droite brisée est dans un état grave.

A la même heure, un autre avion a mitraillé le chemin de fer blessant légèrement à l'épaule le chauffeur, Roger Pannetier, 20 ans, qui est soigné à son domicile à Noyelles-sur-Mer.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 18 janvier 3943
Présidence de M. Lepeire

— Fraude en douane. — Pierre Lebrun, 16, rue Colmez à Wasquehal avait tenté de passer la frontière avec 2 kg 500 de tabac de provenance étrangère. Arrêté, il avait été mis en liberté provisoirement sur son engagement de se représenter à l'audience de ce jour. Il ne comparait pas et le tribunal le condamne par défaut à 3 ans de prison et à une amende de 1.250 frs.

— Utile opposition. — Condamnée par défaut à 3 mois de prison pour abatage clandestin de porcelets, Léon Gerson, 145, rue Kléber à Croix voit sur opposition sa peine réduite à un mois et 4.000 frs d'amende.

— Circulation. — Pour avoir circulé en voiture automobile sans le permis spécial et sans carte grise, Aline Plouviez, 93, rue de Rome à Roubaix est condamné à 1.200 francs d'amende.

— Hausse illicite. — Prévenu d'avoir vendu des pommes de terre à un prix supérieur à celui de la taxe, Charles Pype, de Quesnoy-sur-Deûle est condamné à une amende de 2.000 frs.

— Henri Varasse, 85, rue de la Vigne à Roubaix s'était livré au commerce clandestin de la viande. 1.500 francs d'amende.

— Recel. — Maurice Migneau, 65, rue de l'Epinette à Mouvaux a été trouvé en possession d'un certain nombre de blousons dont il n'a pas pu justifier l'origine régulière. Il est condamné pour recel à 15 jours de prison avec sursis. Il avait aussi à répondre du délit de détention de stocks non déclarés, pour lequel il paiera une amende de 1.200 frs.

— Ravitaillement. — Convaincu d'avoir acheté de la viande hors la réglementation, Paul Dorne, 178, rue de Roubaix à Tourcoing, se voit infliger une amende de 1.200 frs.

— N'est pas maquignon qui veut. — Jérôme Morel, 14, rue de l'Yser à Wasquehal, se livrait au commerce des chevaux sans se soumettre à la réglementation nouvelle. 1.200 francs d'amende.

CARNET

Naissances

— Janine, Nicole, Francis ont la joie d'annoncer la naissance de leur frère Bernard.

De la part de Monsieur et Madame Gaston Lefèvre-Flon.

Roubaix, le 14 janvier 1943.
144, rue Saint-Jean.
60, Boulevard de Cambrai. 91432d

Fiançailles

— Madame Albert Dubocage-Benoist est heureuse d'annoncer les fiançailles de sa fille Clairette avec Monsieur Pierre Jacob.

Monsieur et Madame Jean Jacob-Tiberghien sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils Pierre avec Mademoiselle Clairette Dubocage.

Roubaix, 57, rue de Tourcoing.
Paris, 7, rue Marcel-Renault (17e). 91430d

— Monsieur et Madame Théo Durieux, Madame Rousseaux font part des fiançailles de leur petite-fille et fille Jacqueline avec Monsieur René Desrumaux.

Croix, 90, Boulevard Emile-Zola.
Adresse actuelle : Albi, 64, rue Salvan-de-Saliès.
Lille, 42, rue de Béthune. 91441d

Mariages

— Madame Josse Rasson a l'honneur de vous faire part du mariage de sa fille Marie-Claire avec Monsieur Claude Vigin.

Madame A. Vigin-Warembourg, Madame P. Verley-Bigo, Monsieur Emile Vigin, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre et Madame Emile Vigin-Verley ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petit-fils et fils Claude avec Mademoiselle Marie-Claire Rasson.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le vendredi 22 janvier, à 10 h., en l'église Saint-Germain, à Mouvaux.

L'Offrande tiendra lieu de félicitations.

Arrêt du Mongy « Les 3-Suisses ». 71806d

— Mme Vve Türk-de Buck, M. Stany Türk ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille et sœur Sonia, avec M. André Masselles, qui sera célébré le samedi 30 courant, en l'église Saint-Nicolas à Wasquehal, à 10 h. 91449d

---

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 19 janvier 1943. — N° 83.

Le parfum de la dame en noir

par GASTON LEROUX

2me partie : LA PRESQU'ILE MYSTÉRIEUSE

Le docteur sonde la plaie et nous donne tous les détails techniques que nous pouvions désirer. Il n'y a point de doute. C'est là le beau coup de couteau qui pénètre de bas en haut dans la région cardiaque et dont la pointe a déchiré certainement un ventricule. Pendant ce colloque entre le delegato et le docteur, Rouletabille n'a point cessé de regarder Mrs Edith, qui a pris décidément mon bras, cherchant auprès de moi un refuge. Ses yeux fuient les yeux de Rouletabille qui hypnotisent, qui lui ordonnent de se taire. Or, je sais qu'elle est toute tremblante de la volonté de parler.

Sur la prière du delegato, nous sommes entrés tous dans la Tour Carrée. Nous nous sommes installés dans le salon du vieux Bob où va commencer l'enquête et où nous racontons chacun à tour de rôle ce que nous avons vu et entendu. La mère Bernier est interrogée la première. Mais on n'en tire rien. Elle déclare ne rien savoir. Elle était enfermée dans la chambre du vieux Bob, veillant le blessé, quand nous sommes entrés comme des fous. Elle était là depuis plus d'une heure, ayant laissé son mari dans la loge de la Tour Carrée, en train de travailler à tresser une corde ! Chose curieuse, je m'intéresse en ce moment moins à ce qui se passe sous mes yeux et à ce qui se dit qu'à ce que je ne vois pas et que j'attends... Mrs Edith va-t-elle parler ?... Elle regarde obstinément par la fenêtre ouverte. Un gendarme est resté auprès de ce cadavre sur la figure duquel on a posé un mouchoir. Mrs Edith, comme moi, ne prête qu'une médiocre attention à ce qui se passe dans le salon devant le delegato. Son regard continue à faire le tour du cadavre.

Les exclamations du delegato nous font mal aux oreilles. Au fur et à mesure que nous nous expliquons, l'étonnement du commissaire italien grandit dans des proportions inquiétantes et il trouve naturellement le crime de plus en plus incroyable. Il est sur le point de le trouver impossible, quand c'est le tour de Mrs Edith d'être interrogée.

On l'interroge... Elle a déjà la bouche ouverte pour répondre, quand on entend la voix tranquille de Rouletabille :

« Regardez au bout de l'ombre de l'eucalyptus.

— Qu'est-ce qu'il y a au bout de l'ombre de l'eucalyptus ? demanda le delegato.

— L'arme du crime ! » réplique Rouletabille.

Il saute par la fenêtre, dans la cour, et ramasse parmi d'autres cailloux ensanglantés, un caillou brillant et aigu. Il le brandit à nos yeux.

Nous le reconnaissons : c'est « le plus vieux grattoir de l'humanité » !

XI

ROULETABILLE FAIT FERMER LES PORTES DE FER

L'arme du crime appartenait au prince Galitch, mais il ne faisait de doute pour personne que celle-ci lui avait été volée par le vieux Bob, et nous ne pouvions oublier qu'avant d'expirer, Bernier avait accusé Larsan d'être son assassin. Jamais l'image du vieux Bob et celle de Larsan ne s'étaient encore si bien mêlées dans nos esprits inquiets que depuis que Rouletabille avait ramassé dans le sang de Bernier le plus vieux grattoir de l'humanité. Mrs Edith avait compris immédiatement que le sort du vieux Bob était désormais entre les mains de Rouletabille. Celui-ci n'avait que quelques mots à dire au delegato, relativement aux singuliers incidents qui avaient accompagné la chute du vieux Bob dans la grotte de Roméo et Juliette, à énumérer les raisons que l'on avait de craindre que le vieux Bob et Larsan fussent le même personnage à répéter enfin l'accusation de la dernière victime de Larsan, pour que tous les soupçons de la justice se portassent sur la tête à perruque du géologue. Or, Mrs Edith, qui n'avait point cessé de croire, dans le fond de son âme de nièce, que le vieux Bob présent était bien son oncle, mais s'imaginant comprendre tout à coup, grâce au grattoir meurtrier, que l'invisible Larsan accumulait autour du vieux Bob tous les éléments de sa perte, dans le dessein sans doute de lui faire porter le châtiment de ses crimes et aussi le poids dangereux de sa personnalité — Mrs Edith trembla pour le vieux Bob, pour elle-même; elle trembla d'épouvante au centre de cette trame comme un insecte au milieu de la toile où il vient de se prendre, toile mystérieuse tissée par Larsan, aux fils invisibles accrochés aux vieux murs du château d'Hercule. Elle eut la sensation que si elle faisait un mouvement — un mouvement des lèvres — ils étaient perdus tous deux, et que l'immonde bête de proie n'attendait que ce mouvement-là pour les dévorer. Alors, elle qui avait décidé de parler se tut, et ce fut à son tour de redouter que Rouletabille ne parlât.

Elle me raconta plus tard l'état de son esprit à ce moment du drame, et elle m'avoua qu'elle eut alors la terreur de Larsan à un point que nous n'avions peut-être, nous-mêmes, jamais ressenti. Ce loup-garou, dont elle avait entendu parler avec un effroi qui l'avait d'abord fait sourire, l'avait ensuite intéressée lors de l'épisode de la « Chambre Jaune », à cause de l'impossibilité où l'on était d'expliquer son entrée; mais là, là, dans le soleil du Midi Larsan avait tué, sous leurs yeux, dans un espace où il n'y avait qu'elle, Robert Darzac, Rouletabille, Sainclair, le vieux Bob et la mère Bernier, les uns et les autres assez loin du cadavre pour qu'ils n'eussent pu avoir frappé Bernier. Et Bernier avait accusé Larsan ! Où Larsan ? Dans le corps de qui ? pour raisonner comme je le lui avais enseigné moi-même en lui montrant la « galerie inexplicable ! » Elle était sous la voûte entre Darzac et moi. Rouletabille se tenant devant nous, quand le cri de la mort avait retenti au bout de l'ombre de l'eucalyptus, c'est-à-dire à moins de sept mètres de là ! Quant au vieux Bob et à la mère Bernier, ils ne s'étaient point quittés, celle-ci surveillant celui-là ! Si elle les écartait de son argument, il ne lui restait plus personne pour tuer Bernier. Non seulement cette fois on ignorait comment il était parti, comment il était arrivé, mais encore comment il avait été présent. Ah ! elle comprit, elle comprit qu'il y avait des moments où, en songeant à Larsan, on pouvait trembler jusque dans les moelles.

Rien ! Rien autour de ce cadavre que ce couteau de pierre qui avait été volé par le vieux Bob. C'était affreux, et c'était suffisant pour nous permettre de tout penser, de tout imaginer...

Elle lisait la certitude de cette conviction dans les yeux et dans l'attitude de Rouletabille, et de M. Robert Darzac. Elle comprit cependant, que celui-ci n'avait, présentement, d'autre but que de sauver le vieux Bob des soupçons de la justice.

Rouletabille se trouvait alors entre le delegato et le juge d'instruction qui venait d'arriver, et il raisonnait, le plus vieux grattoir de l'humanité à la main. Il semblait définitivement établi qu'il ne pouvait y avoir d'autres coupables, autour du mort, que les vivants dont j'ai fait plus haut l'énumération, quand Rouletabille prouva avec une rapidité de logique qui combla d'aise le juge d'instruction et désespéra le delegato que le véritable coupable, le seul coupable était le mort lui-même. Les quatre vivants de la poterne et les deux vivants de la chambre du vieux Bob s'étant surveillés les uns les autres et ne s'étant pas perdus de vue, pendant qu'on tuait Bernier à quelques pas de là, il devenait nécessaire que ce fût Bernier lui-même. A quoi le juge d'instruction, très intéressé, répliqua en nous demandant si quelqu'un de nous soupçonnait les raisons d'un suicide probable de Bernier; à quoi Rouletabille répondit que, pour mourir, on pouvait se passer du crime et du suicide et que l'accident suffisait pour cela. L'arme du crime, comme il appelait par ironie le plus vieux grattoir du monde, attestait par sa seule présence l'accident.

(A suivre.)